

Compte-rendu de la CAP Locale n°2 d'affectation au 1er septembre 2016 des contrôleurs:



Évreux, le 12 juillet 2016

Après lecture des liminaires de Solidaires Finances Publiques et de la CGT, le président a répondu sur le sureffectif dans les départements qui ont un centre de contact que cela était lié au développement de leurs missions et par conséquent ne constituait pas un réel sureffectif.

Le président nous rejoint quant à nos propos sur la formation professionnelle et nous assure que les besoins ont été anticipés pour la rentrée.

Quant à notre question sur le mouvement spécifique sur postes en catégorie B, qui remplacera le mouvement du 1^{er} mars, le président a indiqué que la note DG venait de sortir et par conséquent aucune décision n'est arrêtée sur le(s) postes proposé(s) pour le département.

Enfin, la Direction nous a précisé la notion d' « ALD local » que vous retrouverez dans le mouvement publié sur Ulysse. En cas de suppression de poste, les agents concernés bénéficient d'une priorité sur la mission/structure au sein de leur Résidence d'Affectation Nationale (RAN) ou sur leur commune d'affectation. Si aucun poste vacant ne reste disponible dans l'un comme dans l'autre des cas l'agent se trouvera alors ALD local sur sa commune ou sur la RAN.

En CAPL n°2 (cadres B), 51 situations étaient soumises à examen :

- 16 agents ont obtenu satisfaction sur leur priorité suite à restructuration ou suppression d'emploi;
 - 1 agent a été affecté directement par le national (EDR);
 - 18 agents ont obtenu satisfaction sur leur premier vœu;
 - 16 ont obtenus satisfaction sur un de leurs vœux.

Le président nous a communiqué en séance l'affectation des 7 agents ALD. 4 ont été affectés selon leur premier souhait, 2 ont obtenu un de leurs souhaits et le dernier a été affecté sur un poste non demandé.

La direction locale a respecté la règle de l'ancienneté administrative.

Les agents se sont vu attribuer le premier poste vacant dans l'ordre de leurs vœux.

Nous déplorons les détachements (5) qui perdurent dans notre département, pénalisant les services d'affectation d'origine. Nous sommes fermement opposés à ces détachements (sauf dans l'intérêt de l'agent pour raisons médicales), qui vont à l'encontre de toutes les règles de gestion.

Compte tenu de la situation déficitaire des effectifs (-12 en tenant compte des ALD), du nombre de postes restants vacants à l'issue du mouvement, les élus Solidaires Finances Publiques ont voté CONTRE le mouvement.

Les élus Solidaires Finances Publiques en CAPL n°2.